

## SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'INITIATIVE



# « 1000 EMPLOIS »

**et réduction du temps de  
travail, pour une sortie de crise  
sociale et écologique.**

La CGAS a lancé son initiative « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) ». À signer et faire signer absolument.

**Initiative syndicale** • Ça y est, c'est fait. Après plusieurs années de gestation et mois d'intenses travaux, la CGAS a lancé le 13 avril sa nouvelle initiative populaire cantonale. Après celle, victorieuse, sur le salaire minimum légal, c'est la question de l'emploi que la CGAS embrasse cette fois-ci. Avec un triple enjeu brûlant d'actualité : apporter une réponse syndicale à l'explosion du chômage à Genève, répondre aux besoins sociaux de la population, et donner un coup d'accélérateur vers la nécessaire

transition écologique.

L'initiative syndicale « 1000 emplois » préconise ainsi de créer 1000 emplois par an lorsque le taux de chômage annuel atteint 5% à Genève. Des emplois stables, en CDI, au statut et conditions usuelles dans les collectivités publiques et les entreprises privées à but non lucratif, répondant aux besoins sociaux de la population et dans les domaines de la transition écologique. Car les besoins y sont immenses. Pour contribuer à cette création d'emplois, l'initiative invite également l'État à

encourager la réduction de la durée du travail des 41 heures en moyenne actuelle à 32 heures par semaine sans réduction de salaire. Pour partager l'emploi et vivre mieux.

Nous avons jusqu'à début août pour récolter les 5 398 signatures valides, mais nous sommes fixé-e-s pour objectif d'y parvenir avant les vacances d'été. Pour y arriver, nous avons besoin de l'engagement de toutes et tous nos militant-e-s. Alors à vos stylos! ♦

Davide De Filippo

### CHÔMAGE

Carton rouge au chef du DES et au directeur de l'OCE. Le Grand Conseil a pris en compte les revendications des sans-emploi.

4

### VOTATIONS

Découvrez les recommandations du SIT pour les votations du 13 juin. Loi CO<sub>2</sub>, initiatives anti-pesticides, loi sur les mesures policières, loi Covid et aménagement du territoire.

4-5-6

### CLIMAT

Parce que la lutte pour le climat l'exige, le SIT se mobilise pour la Grève pour l'Avenir du 21 mai. Revendications et programme.

6, 16

### SOCIAL

L'imposition d'un logiciel inadapté de comptabilisation du temps de travail à la FASE sonne l'heure de la révolte.

12

### HUG

Suite à l'intervention du SIT, le personnel ambulancier du SMUR a obtenu une revalorisation salariale.

14

### L'ADDITION

SITinfo propose à ses estimé-e-s lecteurs-trices une série d'articles pour mettre en lumière ce qu'il en est vraiment de la répartition des richesses en Suisse. Bienvenue dans la nouvelle rubrique « L'addition ».

15


# Billet de la présidence

Je souhaiterais inscrire l'action que mènent actuellement nos syndicats et le SIT dans une continuité disruptive : la suite dans le changement, puisque le mot d'ordre du 1<sup>er</sup> Mai 2021 est « Pour une justice sociale, climatique et féministe ».

En 2019, avant l'arrivée de la pandémie, les mouvements climatiques et notre jeunesse ont sonné l'alarme avec vigueur à la suite des scientifiques et d'autres activistes écologistes et dont nous avons retenu syndicalement le message suivant : l'accumulation du capital génère des externalités sociales et environnementales transférées aux individus (travail domestique et éducatif ou du « care », non ou peu rémunéré des femmes) et à la société (pollution, déforestation, destruction de la biodiversité ou apparition de zoonoses telle que celle que nous traversons). C'est ainsi que seule une main d'œuvre libérée du besoin de participation à la génération perpétuelle de la croissance économique structurelle de nos systèmes, pourra être un des agents du changement vers une transformation radicale de l'économie pour atteindre la cible de 1.5 degré (selon le rapport du GIEC) et vers une économie du bien-être où la protection sociale, le travail et les retraites ne seront pas dépendantes des énergies fossiles.

Tout en espérant que la situation continue à s'améliorer du fait de la vaccination et malgré la situation sanitaire alarmante dans d'autres continents, la CGAS a lancé dans cet objectif disruptif l'initiative « 1000 emplois » pour la création de nouveaux emplois socialement et durablement utiles. Vous la verrez circuler pour signature et nous comptons sur vous pour participer à l'effort de sa promotion avant l'été.

C'est à nos yeux un outil vers une transition écologique en garantissant de l'emploi, à notre portée locale, auquel l'initiative a ajouté une incitation à réduire le temps de travail comme un moyen de partager les gains de productivité et soutenir des habitudes de vie plus viables écologiquement et pour en définitive soustraire du temps de nos vies à la production de valeur et améliorer la qualité de la nôtre, de nos proches et des collectivités.

C'est avec cet espoir que je vous souhaite à toutes et tous un beau 1<sup>er</sup> Mai! 

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Le pouvoir aux soviets **p3**

### ACTUALITÉS

Carton rouge au chef du DES et au directeur de l'OCE **p4**

### VOTATIONS

OUI à un premier pas nécessaire pour le climat **p5**

NON à un État policier **p5**

### ACTUALITÉS

Le SIT mobilisé pour la Grève pour l'Avenir **p6**

Une loi fédérale largement insuffisante, mais qu'il faut accepter **p6**

### INITIATIVE

« initiative 1000 emplois » **p8**

### SECTEURS

Nouvelle tentative de réforme du système salarial de l'État et du secteur subventionné **p11**

La lutte continue pour le retraité anticipée chez Guimet SA **p11**

L'heure de la révolte sonne dans l'animation socioculturelle **p12**

L'aménagement de fin de carrière dans le collimateur **p12**

Le (trop) long chemin vers le respect du salaire minimum légal **p13**

La mobilisation paie **p13**

Revalorisation salariale pour les ambulancier·ère·s du SMUR **p14**

### L'ADDITION

Accroître, reproduire, ou réduire les inégalités **p15**

Redistribution en panne **p15**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)

Attention : En raison de la pandémie et des mesures des autorités, certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques aux horaires que vous trouverez ci-dessous.

## PERMANENCES DU SIT

### Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

Permanence physique : lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Permanence téléphonique : jeudi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

### Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence téléphonique : mardi de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique : jeudi de 14 h à 18 h

### Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

### Salarié·e·s sans statut légal

Permanences téléphonique : lundi et mardi de 9 h à 12 h

Permanences physiques : lundi de 9 h à 12 h et mardi de 14 h à 17 h

### Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) :

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

## CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3  
tél. : +41 (0) 22 818 03 00  
fax : +41 (0) 22 818 03 99  
courriel : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)  
web : [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

# Le pouvoir aux soviets

« C'est un plan de relance de type soviétique », une « économie planifiée », a osé asséner un député PLR sur le plateau de Léman Bleu le jour du lancement de l'initiative syndicale « 1000 emplois ». Plus que de qualifier ce qu'est réellement cette initiative, le bougre n'a ainsi fait que résumer en creux la quintessence de l'approche libérale de la sortie de crise : laisser la « main invisible » continuer son œuvre de précarisation sociale et de destruction de l'environnement, et laisser la majorité de droite poursuivre tranquillement sa politique d'austérité après avoir distribué des milliards d'aides publiques aux entreprises.

Tout le pouvoir aux soviets ? Si créer 1000 nouveaux emplois utiles à la population lorsque le taux de chômage est élevé, et encourager la réduction du temps de travail constituent une économie « planifiée », alors Roosevelt était un dangereux agent du KGB et Biden le fils spirituel de Lénine.

Soyons sérieux-es. Au-delà de la boutade, la réaction indignée du député PLR démontre au contraire la pertinence politique de cette initiative : face à une droite arque-boutée sur ces dogmes libéraux et incapable d'offrir à la population une autre perspective de sortie de crise que de recommencer comme avant à foncer dans le mur du réchauffement climatique et de l'accroissement des inégalités, l'initiative « 1000 emplois » préconise un changement de cap, à la fois modeste et ambitieux.

Modeste parce que l'initiative ne résoudra pas à elle toute seule la crise sociale, économique et environnementale. Modeste parce que loin de substituer le capitalisme par une économie planifiée, elle ne propose que la création de 1000 emplois par an dans les collectivités publiques et les entreprises privées d'utilité publique et à but non lucratif lorsque le taux de chômage atteint 5 %. Modeste

encore parce qu'elle ne fait qu'enjoindre l'État à « encourager » la réduction de la durée du travail.

Et ambitieux, parce que face au chômage endémique que connaît le canton de Genève, l'initiative prend le contre-pied des fausses solutions de repli et de divisions des travailleurs-euses portées par le MCG et autres tenant-e-s de la « préférence indigène ». Ambitieux parce qu'elle prend également le contre-pied des politiques d'austérité imposées par la droite aux collectivités publiques, ces politiques d'austérité qui ont conduit notre système sanitaire au bord de l'implosion, qui cantonne toujours de trop nombreuses femmes au travail de « care » non-rémunéré, et qui maintient une part toujours plus grande de la population dans l'insatisfaction de ses besoins sociaux voire dans la précarité. Ambitieux parce qu'en réorientant la loi sur le développement économique vers les objectifs de cohésion sociale

## L'initiative « 1000 emplois » préconise un changement de cap

et de développement durable, l'initiative propose un tournant volontariste vers la transition écologique, sans attendre (du secteur privé) que

cette dernière devienne rentable. Ambitieux enfin, parce que même si l'initiative ne fait qu'encourager la réduction du temps de travail sans l'imposer, elle remet à l'ordre du jour ce mécanisme de redistribution des gains de productivité, après trois décennies de glaciation.

Avec cette initiative, la CGAS entend donc non seulement apporter une réponse aux défis que posent la transition écologique et les besoins sociaux de la population liés notamment à l'évolution démographique, mais également et surtout offrir aux travailleuses et travailleurs dont l'emploi est menacé une perspective primordiale et très concrète pour eux-elles : celle de retrouver un emploi, stable et aux conditions usuelles, et socialement utile.

Si ces objectifs sont « soviétiques », alors prenons nos stylos, allons signer et faire signer cette initiative en scandant avec conviction assumée : « Le pouvoir aux soviets ! ». ♦

Davide De Filippo

## CHÔMAGE

# Carton rouge au chef du DES et au directeur de l'OCE



© Nathan Shively

Le Grand Conseil a pris en compte les revendications des sans-emploi de stopper les pénalités et d'alléger le nombre imposé de recherches d'emplois.

**Victoire** • À quelques jours du deuxième tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État, une majorité composée de l'Alternative et du PDC a reconnu, lors de la session du 26 mars, que la politique menée par le conseiller d'État Mauro Poggia et par la direction de l'OCE à l'égard des sans-emploi est tracassière et inadéquate et doit changer. Le Grand Conseil, outre à demander à adapter les exigences en matière de nombre imposé de recherches d'emplois et à stopper les pénalités, a également décidé d'annuler avec effet rétroactif et de rembourser les pénalités prononcées depuis le début de la pandémie.

## LA LUTTE PAIE

Ce carton rouge n'aurait pas été possible sans la mobilisation de presque 5 000 personnes qui ont signé en quelques semaines la lettre ouverte initiée par le SIT. Relayée sur les réseaux sociaux par de nombreux soutiens, l'absurdité du nombre imposé de recherches d'emploi en période de pandémie et de morosité du marché de l'emploi est apparue au grand jour. Et la majorité a compris qu'il est indécent, alors que les aides aux entreprises sont accordées sans contreparties, de priver les sans-emploi de la moitié de leur maigre revenu au prétexte de recherches mensuelles d'emplois insuffisantes. Car cela revient à pousser les sans-emploi

dans la spirale de l'endettement et de la pauvreté.

## STOPPER LES PÉNALITÉS

Une Genève exempte de pénalités. C'est ce qui est désormais attendu de la part de la nouvelle cheffe du département élue le 7 avril.

À commencer par stopper les nouvelles sanctions. Car au mois de mars 2021, pendant que nous manifestions, l'administration a eu la main encore plus lourde que les mois précédents. 1278 personnes ont été pénalisées, et perdu la moitié de leur revenu, contre 1157 en janvier et 1010 en février, à 80 % pour insuffisance de recherches d'emplois. Combien d'entre-elles vont devoir s'endetter ou recourir à l'aide sociale à cause de ce trou dans le budget ?

## REMBOURSER LES SANS-EMPLOI

Entre mars 2020 et mars 2021, ce sont 10 445 sans-emploi qui ont subi ce sort et perdu en moyenne la moitié de leur revenu. Il est désormais attendu que l'administration révise les décisions de pénalités prononcées depuis mars 2020, rende une nouvelle décision à zéro jours de pénalités et rembourse les sans-emploi du manque à gagner. Pour une personne dont l'indemnité journalière est de 140 francs, et la durée de la pénalité de 9 jours, cela représente un remboursement de

1 260 francs. Pour l'ensemble des sans-emploi pénalisés-e-s depuis une année, cela représente 14 millions de remboursement. À prendre sur le fonds fédéral de la Loi sur l'assurance chômage, et à redonner à celles et ceux qui en ont été privés.

## ADAPTER LE NOMBRE IMPOSÉ DE RECHERCHES MENSUELLES

Le Grand Conseil n'a pas été jusqu'à suspendre l'obligation de recherche d'emploi que nous demandions sous prétexte qu'elle est inscrite dans la loi fédérale sur le chômage. Mais a décidé qu'à Genève le nombre imposé doit être adapté à la situation de pandémie. Ce qui est attendu est que cette exigence soit réduite au minimum, une par mois quelle que soit la branche économique, tant que dure la pandémie.

## CHANGER LA POLITIQUE DE L'OCE

Mais c'est toute la politique de l'OCE à l'égard des sans-emploi qui doit changer. L'arrivée d'une magistrate verte à la tête du département au sein d'une majorité de l'Alternative au Conseil d'État est de nature à favoriser ces changements. La liste des changements attendus est longue, nous y reviendrons dans le prochain numéro. **♦**

Manuela Cattani

## OUI À DE NOUVELLES ÉCOLES

Le SIT invite la population à accepter le déclassement d'une zone agricole à la Goutte de Saint Mathieu, à Bernex, afin d'y construire un cycle d'orientation et des centres de formation professionnelle santé et social.

Alors que la population augmente et que les besoins en nouveaux établissements de formation sont criants, refuser ce déclassement aurait pour conséquence de reporter aux calendes grecques la construction de ces équipements indispensables. **DDF**

## OUI À LA CITÉ DE LA MUSIQUE

Améliorer l'outil de travail du personnel, des artistes et des élèves qui l'utiliseront, bâtir un équipement public de qualité, voilà en substance l'argument qui a fait pencher la balance dans la difficile pesée des intérêts à laquelle s'est livré le comité du SIT.

Le SIT appelle donc à voter OUI à la Cité de la musique le 13 mars prochain, mais aussi à s'engager plus largement pour la musique et sa diversité. Les futurs frais de fonctionnement ne doivent pas accaparer toutes les ressources publiques au détriment des autres musiques. L'enveloppe globale dédiée aux musiques doit ainsi grandir et garantir cette diversité, gage de richesse pour les publics et la vie culturelle de la cité. **DDF**

## 2 X OUI AUX INITIATIVES CONTRE LES PESTICIDES

Interdire l'utilisation de pesticides de synthèse dans l'agriculture, à tout le moins en supprimer le subventionnement, et interdire l'importation de produits cultivés à l'aide de ces pesticides. Voilà ce que proposent les initiatives fédérales « Pour une eau potable propre et une saine alimentation » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

Parce que ces pesticides détruisent la biodiversité et nuisent gravement à l'environnement, et parce qu'il est plus que temps d'accélérer la transition vers une économie respectueuse de la planète, le SIT appelle à voter deux fois OUI à ces initiatives. **DDF**



© Marek Piwnicki

## LOI CO2

# OUI à un premier pas nécessaire pour le climat

Les mesures prévues par la loi sont encore insuffisantes. Mais nécessaires, car l'urgence climatique n'attend pas.

**Référendum fédéral** • La loi sur le CO2 encourage financièrement l'assainissement énergétique des bâtiments, le passage à l'électromobilité et les trains de nuit, mais est encore insuffisante pour atteindre le zéro net d'émissions de CO2 réclamé par les mouvements en faveur du climat. D'autres mesures plus incisives à l'égard de la place financière et des gros pollueurs devront être prises. Les taxes prévues par la loi sur les vols en avion, le mazout et l'essence ne sont pas inévitables. Ce sont les plus aisé-e-s qui polluent le plus et qui payeront plus, et pas les classes moyennes et les revenus modestes car le revenu des taxes est redistribué à la population pour l'assurance maladie et l'AVS, et au nouveau fonds climat pour l'innovation.

## BASE LÉGALE NÉCESSAIRE

La loi est attaquée par l'UDC, les milieux qui défendent les énergies fossiles et une minorité des grévistes pour le climat ainsi que par la gauche radicale. Le SIT appelle à voter OUI. Car sans la nouvelle loi, exit les objectifs climatiques, alors que la lutte pour le climat nécessite des mesures immédiates, même imparfaites.

## TAXE SUR LES BILLETS D'AVIONS

Le trafic aérien est responsable de 17% des émissions de CO2 et le kérosène n'est pas taxé. La loi prévoit de taxer ce secteur par deux taxes : entre 30 et 120 francs pour les vols de ligne. Et entre 500 et 3 000 francs pour les vols en jet privé. Qui prend plusieurs fois par an l'avion et pollue le plus ? Les

personnes qui gagnent plus de 12 000 frs par mois. 5% des passagers causent 30 % des dommages climatiques. Ce sont eux qui vont payer. Les familles à bas revenu voyagent beaucoup moins en avion et profiteront de cette taxe dont la moitié sera reversée pour l'assurance maladie.

## TAXE SUR L'ESSENCE ET LES VOITURES

Le trafic aux énergies fossiles produit 33 % des émissions de CO2. Une taxe sur l'essence existe déjà et a conduit à une hausse de 1,5 ct. par litre sur un maximum de 5 centimes. Cette limite maximale passera à 10, puis à 12 centimes dès 2025. Les importateurs de voitures seront aussi taxés, pour les inciter à vendre des voitures moins polluantes. Toutefois pour que la mesure soit efficace, il aurait été préférable qu'elle soit accompagnée d'une réduction du prix et d'un développement conséquent des transports publics.

## TAXE SUR LE MAZOUT

Les bâtiments produisent 25 % du CO2. Le chauffage à mazout sera interdit dans les nouveaux bâtiments. Pour les chaudières à mazout encore en place, la taxe passera de 30 à 50 ct. par litre de mazout. Les deux tiers des revenus de cette taxe sont rétrocédés à la population sous la forme d'un rabais sur la facture d'assurance-maladie. Le dernier tiers alimentera le fonds pour le climat, qui sert également à subventionner l'assainissement des bâtiments.

## MÉNAGES MODESTES ET CLASSES MOYENNES COMPENSÉS

Le revenu des taxes est redistribué à la population pour l'assurance maladie, pour l'AVS et pour le nouveau fonds climatique qui financera entre autre la rénovation des bâtiments et les trains de nuits. L'effet des taxes au final est contenu. Une famille de la classe moyenne de 2 enfants qui vit dans un logement chauffé au mazout, dispose d'une voiture et prend l'avion une fois par an en Europe, recevra 320 francs pour l'assurance maladie. En payant plus cher pour le mazout et l'essence, au final elle devra déboursier 97 francs par an de plus pour les nouvelles mesures. Pas de quoi taxer la loi d'être anti-sociale. Mais elle reste insuffisante. Une fois acceptée, elle doit être renforcée, pour taxer autrement les gros pollueurs, et la place financière suisse, qui produit à l'étranger 20 fois les émissions internes de la Suisse. ♦

**Manuela Cattani**

## DROITS FONDAMENTAUX

# NON à un État policier

Le SIT appelle à refuser la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme le 13 juin prochain.

**Référendum fédéral** • Sous couvert de lutte contre le terrorisme, la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme viole les droits fondamentaux. Avec le front référendaire composé des Jeunes Verts, de la Jeunesse socialiste, des Jeunes Verts libéraux et du Parti Pirate, auquel s'est joint également

l'USS, le SIT appelle à voter NON à cette loi liberticide.

Cette loi prévoit en effet de permettre à l'Office fédéral de la police de mettre sous surveillance des « suspect-e-s », de prononcer des interdictions de contacts, des assignations à résidence ou des limitations de déplacement sur la base de vagues

soupçons et sans contrôle judiciaire. Pire encore, certaines de ces mesures pourraient être appliquées à des enfants dès 12 ans, en contradiction avec tous les principes de protection de l'enfance et de la jeunesse et en violation de leurs droits.

Ces mesures, si elles étaient acceptées, permettraient d'intimider, de fichier et de criminaliser toute personne participant à des mouvements sociaux contestataires, comme la Suisse l'a déjà fait jusque dans un passé encore récent : en 1989, le « scandale des fiches » avait révélé que durant des décennies, les services de renseignement avaient surveillé et fiché 900 000 personnes, dont nombres de militant-e-s politiques, syndicalistes, et activistes de

divers mouvements sociaux, considéré-e-s comme « menaces » pour la Suisse.

Jamais et nulle part des lois d'exception n'ont permis de se protéger du terrorisme. En revanche, ces lois ont toujours mis en danger la démocratie et l'État de droit. Les mesures préconisées par la loi fédérale sont si dangereuses que même le commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et le rapporteur spécial de l'ONU l'ont critiquée.

Le 13 juin prochain, ne bradons pas nos droits fondamentaux sur l'autel de la lutte contre le terrorisme. En glissant un NON déterminé dans l'urne ♦.

**Davide De Filippo**

## CLIMAT

# Le SIT mobilisé pour la Grève pour l'Avenir

La lutte pour le climat exige des mobilisations concrètes dans les entreprises, pour la protection de la santé au travail et la réduction de la pollution.



**Grève du 21 mai** • La journée nationale du 21 mai marquera le retour de la mobilisation pour un avenir de justice climatique et sociale dans tout le pays. Le SIT est partie prenante de ce mouvement. Son apport est double: participer à la mobilisation générale avec le collectif Grève pour l'Avenir; développer un syndicalisme écologique dans les branches et entreprises du secteur privé, public et parapublic.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS CASSE SOCIALE

Le SIT soutient les revendications générales de la Grève pour l'Avenir. La question de l'emploi est au centre de notre approche, telle que préconisée par l'initiative 1000 emplois présentée dans d'autres pages de ce numéro. Mais la lutte pour le climat exige aussi des revendications immédiates, des changements grands et petits sur les lieux de travail et dans les entreprises du secteur privé et du secteur public, pour la protection de la santé au travail et la réduction de la pollution.

## REVENDEICATIONS DE BRANCHE ET D'ENTREPRISE

La journée de lutte et de grève du 21 mai sert aussi à élaborer, avec l'apport des salarié-e-s qui ont l'expertise de leur métier et du terrain, des cahiers de revendications à discuter et négocier avec les employeurs. Tour d'horizon des revendications.

## SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Arrêt de travail facilité sans perte de salaire pour les secteurs à travail à l'extérieur (construction, horticulture, agriculture, voirie, etc.) en cas de canicule et de grand froid; aménagements horaires en cas de canicules dans les autres secteurs.
- Réduire les déplacements par la réduction des horaires à coupure dans les services de soins, les restaurants et hôtels, le nettoyage, etc.
- Supprimer les produits détergents nocifs pour l'environnement et la santé (nettoyage, coiffure, restaurants et hôtels, etc).
- Favoriser l'attribution de marchés publics de la construction aux entreprises locales qui s'engagent à respecter les normes

environnementales.

- Internaliser les services sous-traités (nettoyage, conciergeries, informatique, etc.) afin de rationaliser les processus et réduire les déplacements.

## MOBILITÉ

- Favoriser la mobilité collective par la mise à disposition gratuite d'abonnements des transports publics au personnel.
- Prise en charge financière et organisationnelle de transports collectifs par l'employeur pour le personnel qui habite loin des transports publics, par des minibus de collecte, y compris en France voisine, tel que pratiqué par des entreprises de l'aéroport.

## DROIT DE CONSULTATION ET CAISSES DE PENSION

- Obliger les entreprises à se doter d'un plan de réduction du CO<sub>2</sub>, avec consultation du personnel, conformément au droit de consultation sur la protection de la santé du personnel.
- Exiger des caisses de pension l'arrêt du financement de l'énergie fossile, d'entreprises pol-

luantes ou qui ne respectent pas les droits sociaux.

- Les caisses de pension sont de grands propriétaires immobiliers, il est revendiqué qu'elles s'engagent dans la rénovation thermique de leurs immeubles.

## FORMATION

- Développer rapidement les filières de formation aux nouveaux métiers verts.
- Organiser des journées de sensibilisation à la question climatique dans les écoles et dans les entreprises, sur le temps de travail.

L'urgence climatique est aussi une urgence syndicale à exprimer sur les lieux de travail. Ce premier exercice d'expression de revendications est inégal d'un secteur à l'autre mais riche en enseignements. Gageons que dans un proche avenir ces revendications soient prises en compte dans les Conventions collectives et statuts du personnel, à la rubrique protection de la santé du personnel face au dérèglement climatique. ♦

Manuela Cattani

## PANDÉMIE

## Une loi fédérale largement insuffisante, mais qu'il faut accepter

Le SIT appelle à voter OUI le 13 juin prochain à la Loi Covid-19, quand bien même elle ne va pas assez loin.

**Référendum fédéral** • La loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 est largement insuffisante. Mais la refuser, comme le préconise une partie de l'UDC et le comité référendaire composé de nombreux-ses coronasceptiques, remettrait en cause les mesures de soutien à l'économie qu'elle contient, au détriment des travailleuses et travailleurs. Comme l'ensemble des syndicats, le SIT appelle donc à voter OUI à la Loi Covid-19 le 13 juin prochain.

La loi contient les bases légales des décisions et mesures prises par le Conseil fédéral pour

lutter contre la pandémie ainsi qu'une série de mesures de soutien à l'économie. Certes, ces dernières ne vont pas assez loin: les dispositifs de contrôle de l'application des plans de protection dans les entreprises sont quasiment inexistantes, les RHT ne couvrent pas le 100 % du salaire, les travailleuses et travailleurs dit « atypiques » et précarisées en sont toujours exclu-e-s, les aides financières aux entreprises ne permettent pas d'empêcher les licenciements et l'explosion du chômage, les droits des chômeuses et chômeurs sont insuffisamment protégés, tout comme ceux

des locataires qui n'arrivent plus à payer leur loyer, et les droits syndicaux, comme celui de réunion et de manifestation sont insuffisamment garantis.

Mais ce n'est pas pour autant une raison de refuser cette loi. Car en cas d'acceptation du référendum, les RHT, des aides financières aux entreprises, des APG et des protections pour les personnes vulnérables, tout comme les aides aux secteurs de la culture et du sport, ne pourraient plus être prolongées. Sauf à demander au Conseil fédéral d'agir par voie d'ordonnances, ce qui en matière de « rétablissement du pouvoir du peuple » contre la « dictature sanitaire » que préconisent les référendaires, serait plutôt contradictoire...

A noter enfin que la droite a fort heureusement renoncé à inclure dans cette Loi Covid-19 l'extension des horaires d'ouverture des magasins au niveau fédéral (lire SITinfo n°2, mars 21). Le 13 juin prochain, ce sera donc OUI pour le SIT, sans enthousiasme mais sans hésitation non plus. ♦

Davide De Filippo

# SIGNEEZ ET FAITES SIGNER L'INITIATIVE



[1000emplois.ch](http://1000emplois.ch)

# Initiative pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail « initiative 1000 emplois »

## Changer de cap, sortir de la crise : que prévoit l'initiative ?

Face à la crise sanitaire, sociale, économique, climatique et à ses conséquences dévastatrices, l'initiative propose :

- 1 **La création de 1000 emplois par an dans les domaines sanitaires, sociaux, du « care » et de la transition écologique, dans les collectivités publiques cantonales et municipales et institutions à but non lucratif poursuivant des buts d'intérêt public, tant que le chômage reste élevé ;**
- 2 **L'encouragement à la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire de 41 à 32 heures hebdomadaires d'ici à 2030.**

## Contre le chômage : 1000 emplois par an !

À Genève, environ 30 000 personnes sont à la recherche d'un emploi ou dans une situation de sous-emploi. Avec la crise du Covid, de nombreux secteurs sont frappés par les licenciements et les menaces de faillite. Le nombre de personnes sans-emploi recensées, notamment chez les femmes et les jeunes, augmente rapidement : plus 50 % en une année !

Les statistiques officielles annoncent un taux de chômage en février 2021 de 5,7 % soit 19 798 demandeurs/euses d'emploi. Mais de nombreuses personnes demandeuses d'emploi ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles : travailleurs/euses soumis à des contrats atypiques qui ont perdu leur emploi avec la crise (temporaires, auxiliaires, jobs d'étudiants, extras, travail sur appel à zéro heure), mais aussi du chômage exporté en France voisine. Il faut aussi y ajouter le sous-emploi, soit les salarié·es à temps partiel, bien souvent des femmes, souhaitant travailler à un taux plus élevé mais n'y parvenant pas.

L'initiative prévoit que la création d'emploi est d'au moins 1000 emplois par an lorsque le taux de chômage est supérieur à 5 %, et réduit en proportion lorsque ce taux est inférieur

## Contre la précarisation de l'emploi

Afin de contourner les droits existants et les assurances sociales, les entreprises ont misé sur la précarisation de l'emploi : morcellement et ubérisation du travail, intérim et courtes durées, travail sur appel, jobs d'appoint, faux-stages, bas salaires, heures non comptabilisées. Revenus fluctuants et insécurité de l'emploi en sont les piliers.

Les emplois sociaux et écologiques créés par l'initiative sont des emplois « normaux », à durée indéterminée, stables, aux conditions habituelles prévues par les collectivités publiques et les institutions à but non lucratif. Il ne s'agit ni de stages ni d'emplois de réinsertion ou de transition à courte durée.

## Pour le climat et le développement durable

La gravité de la crise climatique nécessite une accélération de la transition vers une société durable, et des modes de production et de consommation plus respectueux du climat.

L'initiative propose de « booster » les lois cantonales sur le développement durable/Agenda 21 et sur le développement de l'économie et de l'emploi par la création de milliers d'emplois, dans la conception, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil ou encore l'expertise, et à tous les niveaux de qualification. Ces emplois, dans des domaines aussi divers que l'énergie, les transports, la planification territoriale, la gestion des déchets, la formation ou l'approvisionnement alimentaire permettront notamment de favoriser la mise en œuvre des plans zéro carbone qui sont peu à peu adoptés par les autorités.

## Pour une transition sans casse sociale

Alors que la transition climatique exige la réduction des industries et services polluants, la crise du Covid a réduit de manière abrupte l'activité de l'aéroport et du tourisme d'affaires. Ce n'est pas aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs voués à réduire leurs activités ou à disparaître de payer ce tournant. Personne ne doit res-

ter sans emploi à cause de changements nécessaires à l'ensemble de la population.

Sans attendre les faillites et les licenciements collectifs qui menacent le personnel de l'aéroport, des hôtels ou de l'industrie, l'initiative impose à l'État de créer rapidement des emplois stables, durables et rémunérés correctement pour assurer les prestations à la population, dans une perspective de développement durable.

En créant des débouchés professionnels vers de nouveaux secteurs d'activités, l'initiative favorise les reconversions professionnelles pour les personnes dont l'emploi est menacé, et permettra d'octroyer à l'État les moyens nécessaires en personnel pour permettre ces reconversions.

## Pour des services publics au service de la population

Alors qu'au cours des 25 dernières années la population genevoise a augmenté de 400 à plus de 500 000 personnes, elle a aussi vieilli et s'est précarisée. Les services publics et parapublics n'ont pas suivi et accusent du retard. Des crèches aux EMS, de l'hôpital à l'aide à domicile, de l'enseignement aux secteurs sociaux, de la prévention des canicules aux transports publics, des milliers d'emplois sont à créer. C'est le rôle de l'État de donner les impulsions volontaristes pour le bien commun.

## Pour la santé de la population

La crise sanitaire a montré les fragilités d'un système de santé qui a subi des cures d'austérité durant 30 ans. Il n'a pas été à la hauteur de l'ampleur de la crise, car il a fallu trier les malades, reporter et renoncer à des soins, dans une des régions les plus riches du monde. La surmortalité a frappé durement les personnes âgées et vulnérables de tout âge et le personnel subit des conditions de travail très dégradées. Les virologues mettent en garde : le Covid-19 n'est pas un cas isolé, mais la première crise mondiale d'une liste qui risque d'être longue si les causes profondes des zoonoses ne sont pas combattues.

L'initiative propose de créer des emplois dans les services de santé

de manière à pouvoir répondre de manière qualitative aux besoins courants de la population et en suffisance lors de pics tels que les pandémies et les catastrophes.

## Pour le « care » et l'emploi des femmes

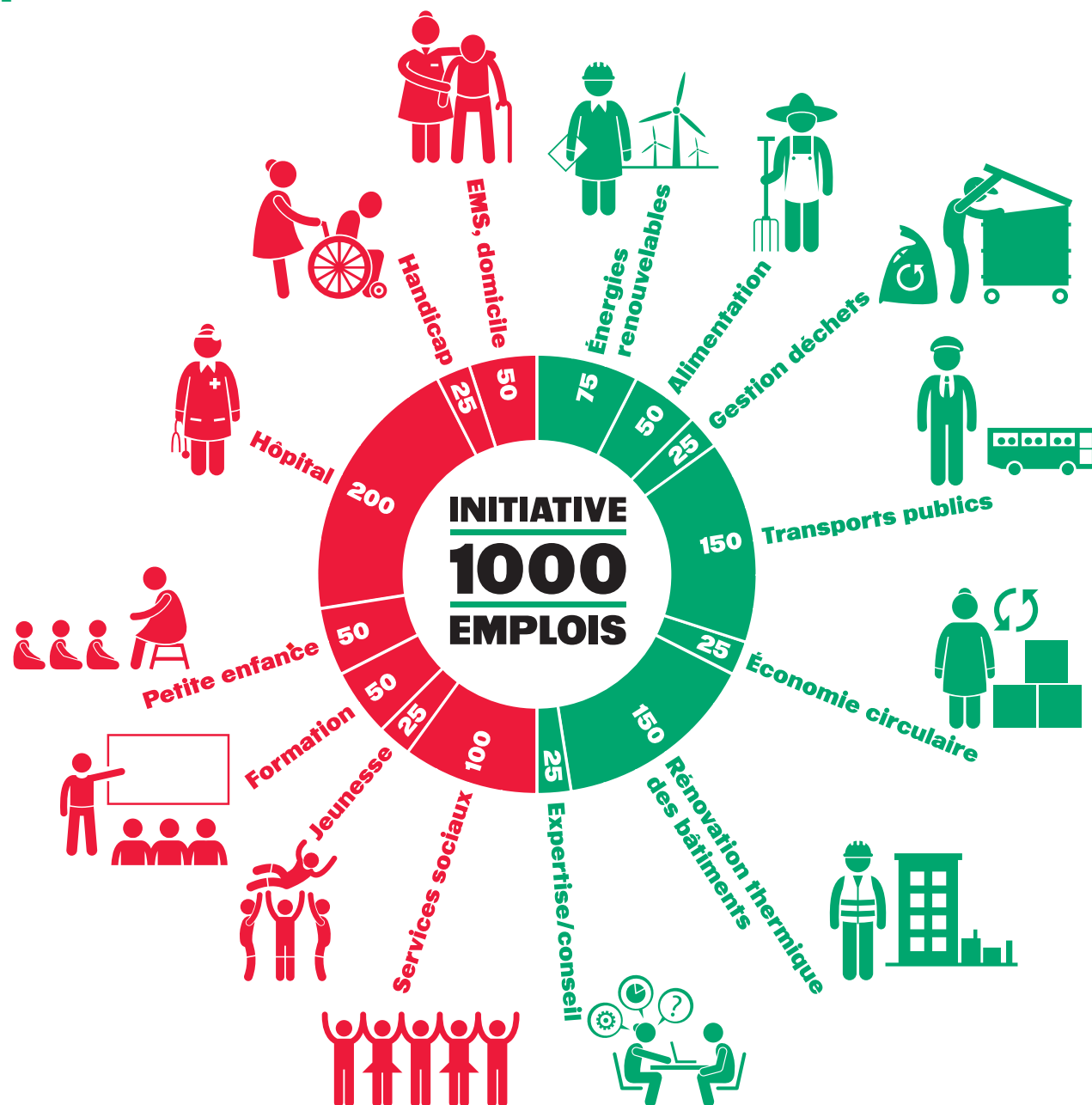
La crise sanitaire frappe durement les femmes, en accentuant les discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail et dans la répartition inégalitaire du travail domestique. Les femmes subissent un report de charge supplémentaire dû à l'insuffisance des services de prise en charge collective des personnes âgées ou handicapées et des enfants. Parce qu'elles occupent souvent des emplois précarisés, les femmes de moins de 40 ans sont actuellement les plus touchées par la perte d'emplois.

Créer des emplois sociaux, sanitaires et dans le « care » permet de valoriser et remplacer par un emploi reconnu le travail gratuit que les femmes assument massivement auprès de leurs proches. Créer de l'emploi public dans le « care » c'est aussi valoriser le travail du personnel de l'économie domestique.

**Pour partager l'emploi et vivre mieux : 32 heures hebdomadaires au lieu de 41**  
**L'initiative préconise d'encourager la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et vivre mieux. Après avoir reculé dans les années 50 puis 70, la durée du travail stagne depuis les années 90 autour de 42 heures hebdomadaires en Suisse et 41 à Genève. Elle reste une des plus élevées d'Europe, alors que l'Allemagne est à 34,5 heures et la France à 36,1. Réduire la durée hebdomadaire du travail, passer à la semaine de 4 jours, sans réduction de salaire – afin de répartir les gains de productivité – permet d'agir sur plusieurs plans : réduire le chômage actuel, pallier les pertes d'emploi à venir, partager l'emploi. Cela permet aussi de corriger des déséquilibres : 60 % des femmes travaillent à temps partiel, souvent sur des emplois peu rémunérés et mal protégés dans les services.**

# 1000 EMPLOIS PAR AN

ce sont 1000 emplois à répartir selon les besoins dans différents domaines sociaux et écologiques, comme par exemple:



# 1000emplois.ch

Soutenez la campagne, faites un don à la CGAS:  
CH69 0900 0000 8541 2318 9, mention «1000 emplois»

## Participez à la récolte de signatures

- Téléchargez le texte d'initiative et la feuille de signatures ici : [http://www.sit-syndicat.ch/spip/IMG/pdf/Formule\\_IN\\_1000\\_emplois\\_SIT-2.pdf](http://www.sit-syndicat.ch/spip/IMG/pdf/Formule_IN_1000_emplois_SIT-2.pdf)
- Venez chercher au SIT des feuilles de signatures avec talon de retour préaffranchi

- Diffusez à vos collègues et connaissances le matériel de campagne, y compris sur les réseaux sociaux
- Aidez-nous à récolter des signatures dans la rue en vous inscrivant auprès de Sandra Gaspar Rivoalan : [sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch](mailto:sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch)

– Vous souhaitez en parler à vos collègues de travail mais ne savez pas comment faire? **Contactez** le secrétariat du SIT aux horaires habituels.

Retrouvez toute l'actualité de la campagne, le texte d'initiative et des développements argumentaires sur [sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch) et sur [1000emplois.ch](http://1000emplois.ch)





**10000**

**EMPLLOIS »**

**et réduction du temps de  
travail, pour une sortie de crise  
sociale et écologique.**

## SERVICES PUBLICS

# Nouvelle tentative de réforme du système salarial de l'État et du secteur subventionné

Après l'échec fracassant du projet SCORE, le Conseil d'État remet l'ouvrage sur le métier. Cette fois-ci en y associant les syndicats dès le début.

**Salaires** • Le Conseil d'État a présenté aux syndicats les contours d'une réforme du système de rémunération de l'État et du secteur subventionné: G'Evolue. Il semble avoir retenu quelques leçons des tentatives précédentes, dont le fumeux projet « SCORE » qui avait été confié à un organisme externe qui détenait les clés de compréhensions des fixations salariales.

Évaluer les fonctions, soit les différents métiers des près de 48 000 collaborateurs-trices des services publics et parapublics, est crucial pour en déterminer le salaire. L'actuel système d'évaluation des fonctions date de 40 ans. Il est obsolète. Il se base sur des critères incomplets, qui ne considèrent pas les formes de pénibilité majeures (comme les horaires irréguliers) ou de nombreuses exigences de métiers, dont les compétences psycho-sociales. Le système actuel ne valorise pas suffisamment les métiers encore majoritairement occupés par des femmes dans les domaines du social et de la santé. Il contribue, selon le syndicat, à maintenir des inégalités salariales entre femmes et hommes.

## PREMIÈRE EXPLORATION

Dans les services publics, l'établissement des salaires doit être transparent et équitable. L'em-

ployeur État se doit d'être exemplaire en particulier pour prévenir la discrimination salariale et doit considérer l'évolution des métiers et des compétences. Ces objectifs sont repris dans le projet G'Evolue. En revanche, l'employeur maintient l'intention de favoriser les postes d'encadrement et hiérarchiques. Le Conseil d'État a fait part de son intention d'élaborer cette réforme en s'inspirant d'une méthode: ABAKABA. Cette méthode, qui date aussi, considère des caractéristiques intéressantes et bien plus complètes que l'actuel système. Il est notamment préconisé par le Bureau fédéral de l'égalité car il tient compte des exigences psycho-sociales (communication, capacité de collaboration, d'empathie et valorise des métiers confrontés au public). Pour la pénibilité, il ne se limite pas à considérer la force physique, mais aussi les dangers et diverses expositions pour la santé. Le SIT est intéressé à faire évoluer cette méthode en imaginant la transformation des métiers et la valorisation de compétences transversales. Fini de considérer de manière disproportionnée le nombre d'années d'étude et le rang hiérarchique.

Ce projet prévoit une feuille de route, dont une première consultation et échange avec les syndicats qui se déroulera en mai. La première



© Delia Giandeini

négociation politique concernera les « fondamentaux » en vue de convenir de la possibilité ou non d'un protocole d'accord pour s'entendre sur la méthode de travail.

## LES PRINCIPES À DÉFENDRE

Pour accepter ce processus, le SIT veillera notamment à ce que des garanties de transparence soient réelles, que nous puissions négocier la pondération des critères, que les fonctions gagnantes soient rapidement ajustées, que les fonctions actuellement à l'étude ne fassent pas l'objet de nouveaux blocages (les évaluations des fonctions ayant été bloquées plus de 10 ans avec SCORE, de manière illégale, sur le dos du personnel non revalorisé). Il est important qu'un nouveau système ne modifie pas de fond en comble la grille salariale et que les écarts entre « bas » et « hauts » salaires ne s'accroissent pas. Il faut aussi un droit de recours. Avant d'aller plus avant dans ces principes, constatons que l'employeur État souhaite avoir l'aval des syndicats, échaudés par les réformes coûteuses, perdues d'avance et finalement avortées. Plus de passage en force, c'est déjà une petite victoire. **♦**

Françoise Weber

## CONSTRUCTION

# La lutte continue pour la retraite anticipée chez Guimet SA

Les maçons de Guimet SA lancent une pétition et préparent une action en justice pour sauver leur retraite anticipée.

**Pétition** • Ils sont une dizaine de maçons, ayant largement dépassé le cap de la cinquantaine, à s'être vus éjectés du système de retraite anticipée à 60 ans acquis de haute lutte par les travailleurs en raison de la pénibilité de leur travail et en vigueur dans le secteur de la construction depuis 2003.

Comme déjà relaté dans nos colonnes (SITInfo n°2, mars 21), le Conseil de fondation de la FAR, composé des représentants de la Société suisse des entrepreneurs (SSE),

d'Unia et de Syna, a soudainement décidé d'exclure certaines entreprises pour des motifs fallacieux de prépondérance de l'activité alors qu'il avait jusqu'ici accepté qu'une partie du personnel de ces dernières, occupée à des activités de maçonnerie, puisse bénéficier de ce régime de retraite anticipée.

Le dossier est explosif sur le plan national aux niveaux des partenaires sociaux. Le financement de la FAR avait été un enjeu majeur lors des négociations de la conven-

tion nationale du secteur principal de la construction en 2018.

Ainsi, après avoir lutté pour leur retraite anticipée en 2002 déjà, après 30 ans de dur labeur sur les chantiers, après avoir usé leur santé, et cotisé depuis plus de 15 ans, il est hors de question pour les maçons de Guimet SA d'envisager de travailler jusqu'à 65 ans.

Avec le soutien du SIT, ils ont décidé de lancer une pétition à l'attention du Conseil de fondation de la FAR afin que ce denier revienne

à la raison et rétablisse la justice sociale à leur égard. Trois jours après son lancement, celle-ci a déjà récolté plus de 1000 signatures sur les chantiers, expression de la solidarité et de la colère des collègues face à cette injustice. La société civile n'est pas en reste, qui voit dans la décision de la FAR des similitudes avec les attaques contre l'âge de la retraite AVS au niveau fédéral.

Déterminés à faire reculer la FAR, les maçons de Guimet travaillent également sur un projet d'action en justice pour obtenir ce qu'ils considèrent comme un droit: une retraite pour laquelle ils ont lutté et cotisé mais surtout pour une retraite en bonne santé! **♦**

Thierry Horner



## SOCIAL

# L'heure de la révolte sonne dans l'animation socioculturelle

L'introduction d'un logiciel de comptabilisation des heures de travail inadapté et sans consultation du personnel met le feu aux poudres à la FASE.

**Mobilisation** • Les travailleurs et travailleuses des différents lieux rattachés à la FASE ont à cœur de défendre l'animation socioculturelle. Or, depuis 2008, la FASE tente de centraliser le pouvoir décisionnel en l'arrachant aux comités des maisons de quartiers, des ludothèques et autres lieux rattachés à la FASE. Smart Recruiter, enquête de satisfaction, tentative d'imposer un statut de supérieur hiérarchique aux coordinateurs de région, grignotage progressif des prérogatives des comités, la FASE et la direction de son secrétariat général foncent tête baissée et à tombeau ouvert vers une gestion toujours plus centralisatrice, verticalisante, technocratique et managériale, aux antipodes de l'esprit qui devrait animer une institution ayant une mission au service de l'animation socioculturelle.

Dernier élément qui a mis le feu aux poudres de relations déjà très tendues entre le personnel et la direction, la tentative d'imposer un logiciel de comptabilisation des heures, Tipee, inadapté aux réalités du terrain. Les travailleurs-euses des maisons de quartier, des ludothèques, des jardins Robinson, des centres de loisirs, du terrain d'aventure et de la FASE entrent en résistance.

## UN PROJET INSTITUTIONNEL AU POINT MORT

En 2008, la présidence annonçait la création

d'un Projet Institutionnel, écrit en commun entre la délégation employé-es et la délégation employeur, visant à définir l'orientation politique et philosophique de la FASE. La direction a informé la délégation employé-es qu'une nouvelle gouvernance découlerait de ce projet institutionnel. « La nouvelle gouvernance, nous l'avons vue passer, mais le projet institutionnel, lui, n'a pas avancé d'un centimètre en 13 ans », fait remarquer un militant. Pourtant, autant la fédération des centres de loisirs et de rencontres que le personnel ont exprimé leur besoin absolu que soit rédigé, avant toute fuite en avant, ce qu'ils considèrent comme devant être la pierre angulaire de cet édifice complexe et généreux, conçu de manière partenariale il y a plus de vingt ans et pourtant mort-né: la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.

## DERNIÈRE ATTAQUE EN DATE : TIPEE

Logiciel de comptabilisation des heures, outil de surveillance par excellence et machine technocratique qui augmente le temps passé à effectuer des tâches bureaucratiques au détriment du temps passé sur le terrain. Là où les employé-es des différents lieux rattachés à la FASE avaient mis en place différents systèmes de comptabilisation des heures et demandaient une consultation du personnel pour choisir un



© Andre Hunter

outil adapté aux réalités de terrain, le bureau de la FASE impose de manière verticale un logiciel qui est installé à marche forcée touchant notamment à l'interprétation de la CCT. Les travailleurs-euses craignent une rigidification qui découlerait de cet outil, empêchant la souplesse et l'adaptabilité nécessaires pour répondre au mieux aux besoins des usagers-ères. Certains appréhendent même d'en arriver à une rationalisation des actions dès que celles-ci seront intégrées à l'outil

## APPEL AU BOYCOTT

Depuis plus d'un an maintenant la délégation employé-es demande à la délégation employeur de ralentir l'installation de Tipee. Elle doute du fait qu'il soit adaptable à l'animation socioculturelle et souhaite qu'un dialogue ait lieu. Ne serait-ce que pour pouvoir s'accorder au sein de la paritaire aux points touchant à l'interprétation de la CCT. La réponse de la délégation employeur n'ayant pas satisfait aux demandes de l'Assemblée Générale, sur mandat de cette dernière, les syndicats appellent au boycott des formations pour la mise en place de Tipee. Les comités et différents employeurs terrain sont invités à soutenir leur personnel dans cette démarche. 

Alice Lefrançois

## VILLE DE GENÈVE

# L'aménagement de fin de carrière dans le collimateur


Le Conseil administratif de gauche de la Ville de Genève s'en prend aux travailleurs-euses âgé-e-s. Inacceptable.

**Durée du travail** • Depuis le passage de l'âge de la retraite à 64 ans, le Conseil administratif veut aussi péjorer l'aménagement de fin de carrière prévu par le Statut du personnel. Le personnel peut actuellement demander une réduction de la durée du travail jusqu'à un jour par semaine dès l'âge de 57 ans avec une réduction proportionnelle de son traitement jusqu'à 10% pour une réduction du temps de travail de 20%.

Pendant plusieurs années, le Conseil administratif avait tout simplement décidé de refuser toute nouvelle demande. La Chambre administrative lui avait donné tort à plusieurs reprises considérant que cette pratique n'était pas conforme au droit. Aujourd'hui, il veut que cette possibilité de réduction de la durée du travail ne soit accordée que depuis l'âge de 59 ans, mais sans obligation de sa part de l'accepter. Il est clair qu'une

formule potestative ouvre la voie à des inégalités de traitement.

En cas de modification du Statut, le conseil administratif est tenu d'ouvrir des négociations avec les organisations du personnel. Après avoir entendu le désaccord de celles-ci, en particulier en raison du fait que la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles n'est toujours pas en place, il a décidé de se passer d'un accord

avec les syndicats et de demander au Conseil municipal de modifier le statut dans ce sens. Un précédent fâcheux qui augure mal de la suite des négociations sur les dossiers en cours. Gageons que le conseil municipal entende les arguments syndicaux et renonce à ce projet. Nous savons pourtant que la majeure partie des demandes sont fondées sur des raisons de santé pour permettre aux concerné-e-s de se maintenir en emploi jusqu'à la retraite. Cette proposition est un recul et ne provoquerait que des économies de bouts de chandelles, puisque les arrêts maladies partiels de longue durée coûtent plus cher à l'employeur. Un conseil municipal de gauche devrait pourtant s'opposer à toute forme de prolongation de la durée du travail et encourager une pratique de partenariat social. 

Valérie Buchs

## PETITE ENFANCE

# Le (trop) long chemin vers le respect du salaire minimum légal

Le salaire minimum légal n'est toujours pas respecté pour toutes les aides des structures d'accueil de la petite enfance.



© BBC creative

**Salaire** • L'application du salaire minimum légal pour les aides des structures d'accueil de la petite enfance a soulevé de nombreuses oppositions. S'agissant d'une obligation légale, les employeurs du canton doivent maintenant corriger les salaires et verser un rétroactif.

## STATUT ET CALCULS CONTESTÉS

Certains employeurs du canton, appuyés par des communes, ont

dans un premier temps contesté l'application du salaire minimum pour la fonction d'aide. Il s'agit pourtant d'un emploi salarié d'une année dans les structures d'accueil de la petite enfance pour permettre aux candidat-e-s à la formation d'éducateur-trice de l'enfance de remplir les deux critères d'admission à l'ESEDE-CFPS, soit 800 heures de travail dans le champ professionnel et une expérience professionnelle d'une année. Suite à l'intervention

du syndicat, l'OCIRT a confirmé sans ambiguïté que le salaire minimum doit s'appliquer à ces employé-e-s. Les employeurs ont ensuite contesté le calcul du salaire minimum qui diffère en fonction du nombre de jours de vacances applicable aux crèches ou aux jardins d'enfants avec des vacances scolaires. Là aussi, l'inspecteur du travail a dû préciser la méthode de calcul adéquate.

## CRÈCHES ENCORE EN INFRACTION

Après divers allers-retours, le salaire minimum est maintenant acquis pour les structures d'accueil sous CCT Ville de Genève, sous CCT Ville de Lancy ou pour les institutions qui doivent respecter les usages professionnels. Le rétroactif salarial a été versé ou est en passe de l'être. Toutefois, les aides travaillant dans une structure sous CCT Intercommunale ou dans certaines institutions municipalisées attendent toujours. Le syndicat a demandé à l'OCIRT de procéder à des contrôles de l'application correcte de la loi (LIRT), car un employeur qui ne la respecte pas doit s'acquitter d'une amende administrative de 30 000 francs au plus. Ce montant maximal de l'amende administrative peut être doublé en cas de récidive. L'office peut également mettre les frais de contrôle à la charge de l'employeur.

## MESURES D'ÉCONOMIES

Cette offensive patronale et communale contre le salaire minimum des aides cache un autre enjeu. La volonté de faire des économies pour compenser les effets de la perte de recettes fiscales en raison de la baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Les communes font face à la nécessité impérieuse de créer de nouvelles places en crèche pour répondre à la demande légitime des parents. Elles font actuellement pression pour diminuer le nombre de professionnel-le-s formé-e-s auprès des enfants, pour transformer les aides en stagiaires et faire admettre les apprenti-e-s dans les normes d'encadrement dans le seul but de baisser les coûts. Dans cette affaire, les aides sont prises en otage. Et dans certaines structures, le recrutement des aides pour l'année 2021-2022 est même suspendu dans l'espoir de faire pression sur le DIP afin de les transformer en stagiaires. Une mise en danger de la relève irresponsable, alors que le nombre de places pour former les futur-e-s diplômé-e-s est déjà insuffisant pour faire face à la pénurie de personnel.

## PREMIER EMPLOI

Il y a quelques années, le canton a décidé de fixer des critères pour lutter contre les abus dans les stages. Dans ce contexte, les conditions d'admission fixées dans le plan d'étude cadre (PEC) de l'ESEDE-CFPS défini au plan national prévoient une pratique professionnelle préalable. Il ne s'agit pas d'un stage obligatoire inscrit dans le cadre d'une formation certifiante, puisque les candidat-e-s n'ont pas encore été admis à la formation. Il s'agit par conséquent d'un premier emploi qui doit être payé au salaire minimum légal. ♦

Valérie Buchs

## PARASCOLAIRE

# La mobilisation paie

Au front pendant le Covid, les travailleurs-euses du GIAP se sont mobilisé-es et avec l'aide des syndicats plusieurs demandes ont finalement reçu des réponses positives.

**Résultats** • Lors de la première vague Covid, de nombreuses heures n'ont pas été rémunérées par la direction du GIAP. Le SIT, accompagné du SSP, a donc réclamé le paiement de ces heures. Face au refus de la direction, les syndicats se sont adressés directement au comité du GIAP et ont obtenu gain de cause sur certains points : les heures de préparation aux inscriptions ainsi que les heures des remplacements planifiés pour la période du 20 avril au 8 mai 2020 seront rémunérées de manière rétroactive au personnel concerné. Toute-

fois, en violation du droit du travail, l'employeur persiste à refuser le paiement des remplacements non planifiés. Les syndicats ont donc envoyé un nouveau courrier pour obtenir le salaire dû aux collaborateurs-trices au bénéfice de contrats de remplacements occasionnels déjà précaires.

Par ailleurs, les syndicats continuent de demander une indemnité de 9.- par repas non consommés depuis novembre. Le GIAP économise plus d'un million de francs dans les assiettes des travailleuses depuis novembre 2020 en ne

payant plus les repas de midi aux restaurants scolaires!

Face à la mobilisation des collègues et aux pressions syndicales, la direction a décidé d'octroyer une deuxième prime Covid, fait rare dans le canton. Cette reconnaissance est la bienvenue pour compenser les risques pris en travaillant sur le terrain durant cette pandémie.

Les syndicats ont également réussi à lancer un grand mouvement d'information, faisant installer par la direction des panneaux d'affichage afin d'informer les collègues des différentes activités menées notamment par le comité SIT GIAP (instance décisionnelle du SIT concernant le GIAP), en avant-garde de cette mobilisation. Ce collectif de militant-es particulièrement actif en période de pandémie a su améliorer les communications avec la direction dans le cadre du partenariat social et continue de se mobiliser pour les droits de ses collègues. ♦

Alice Lefrançois

HUG

# Revalorisation salariale pour les ambulancier-ère-s du SMUR



© Zhen Hu

Suite à l'intervention du SIT, le personnel ambulancier du SMUR a obtenu la classe 15.

**Salaire** • Dès le mois de mai 2021, les ambulancier-ères du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) passeront de la classe 14 à la classe 15. Une reconnaissance salariale de leur travail à mettre à l'actif de leur mobilisation et de la détermination du SIT pour faire valoir leurs droits. Une revalorisation qui en appelle d'autres.

## INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Suite à la refonte de son cahier des charges début 2020, le personnel ambulancier du SMUR a fait une demande de revalorisation de sa fonction. Car le métier a évolué et il s'est complexifié. Lors des prises en charge pré-hospitalières, les ambulancier-ères du SMUR pra-

tiquent des soins de haute technicité, du même niveau que ceux réalisés par des infirmier-ères spécialisé-e-s, et interviennent pour tout type d'urgences tant adultes et pédiatriques qu'obstétricales. Pour donner une mesure de leur travail, le personnel du SMUR réalise plus de 300 réanimations par année. Ce qui équivaut à environ 20 réanimations par personne par année ! Par ailleurs, les ambulancier-ères du SMUR ont maintenant de nouvelles responsabilités dans la conduite d'événements majeurs qui impliquent la coordination des secours en cas d'événements particulièrement graves et de nouvelles tâches dans le domaine de la psychiatrie d'urgence.

De plus, le personnel ambulancier du SMUR

souffrait d'une inégalité de traitement : alors que leurs collègues ambulancier-ères du 144 sont en classe 15 depuis mars 2020, les ambulancier-ères du SMUR étaient toujours en classe 14.

## INTERVENTION SYNDICALE

Après une première décision défavorable de la part des ressources humaines qui avait été contestée par le personnel, le Comité de direction des HUG a donné un préavis négatif concernant la demande de revalorisation du personnel ambulancier du SMUR en septembre 2020. Après avoir utilisé toutes les voies institutionnelles et patienté de nombreux mois, le personnel a alors mandaté le SIT qui est intervenu pour dénoncer cette inégalité de traitement au sein des HUG et réclamer la juste reconnaissance du niveau de responsabilités accru et des connaissances et compétences en soins aigus mises en œuvre dans leur métier.

En avril 2021, les HUG ont finalement reconnu que les ambulancier-ères du SMUR ont des responsabilités plus importantes avec un cahier des charges similaire à celui des régulateur-trices du 144 et ils ont décidé de revaloriser leur classe de fonction en 15.

Cependant, pour réparer l'inégalité de traitement qui a prévalu pendant un an, nous exigeons la rétroactivité du coulisement en classe 15 à la même date où les régulateur-trices du 144 l'ont obtenu.

## AUTRES DEMANDES PENDANTES

Finalement, nous rappelons qu'il y a plus de 150 fonctions en attente de réévaluation aux HUG résultant du blocage des réévaluations de fonction pendant plus de 10 ans durant les travaux du projet SCORE. Or, il est plus que temps de réévaluer tous les métiers des secteurs de la santé et du social puisque leurs salaires ne sont pas à la hauteur de l'exigence de ces fonctions qui ont considérablement évolué : prise en charge complexifiée, augmentation des délégations des compétences et des gestes, responsabilité accrue, évolution des technologies, formations plus exigeantes et pénibilités spécifiques ne sont actuellement pas prises en compte dans la fixation de leur salaire.

La crise sanitaire nous rappelle l'importance systémique de ces métiers et leur rôle essentiel pour le bien-être de la population. Ces professionnel-le-s ont été en première ligne, prenant des risques pour leur propre santé et celle de leurs proches et ont fourni un effort remarquable pour prendre en charge les patient-e-s atteint-e-s de la Covid-19. Les applaudissements ne suffisent pas et le SIT continue de se mobiliser pour exiger une revalorisation immédiate des salaires des métiers des soins et d'entretien. **♦**

Sandra Froidevaux

# Accroître, reproduire, ou réduire les inégalités

Le système social suisse est-il redistributif? Pour répondre à cette question, il faut commencer par distinguer trois types de prélèvements.

Pour tordre le cou du discours libéral et patronal sur les charges prétendument insupportables pesant sur les entreprises et les plus fortuné-e-s, SITinfo propose à ses estimé-e-s lecteurs-trices une série d'articles pour mettre en lumière ce qu'il en est vraiment de la répartition des richesses en Suisse. Bienvenue dans la rubrique « L'addition ».

**Salaires et transferts** • Pour rappel, les moyens d'existence des salarié-e-s ont deux sources principales, en dehors de leur fortune: le salaire, et les « transferts sociaux »: on appelle ainsi les revenus des assurances sociales (vieillesse, invalidité, chômage, accident, maternité, etc.) et les prestations financées par l'impôt (école, aide à domicile, etc.), qu'une salarié-e à bas revenu ne pourrait s'acheter. Les salaires étant profondément inégaux (rapports pouvant dépasser 1:200), et ni garantis ni sécurisés, c'est aux transferts sociaux de tenter d'atténuer ces inégalités. Ces transferts sont financés par des « prélèvements »: primes, taxes et impôts. Mais leurs montants répondent à des logiques différentes, articulées ou non aux revenus. Ces prélèvements peuvent être fixes, proportionnels ou progressifs.

## PRÉLÈVEMENT FIXE


Un prélèvement est fixe si son montant est le même quel que soit votre revenu, que vous gagniez 3000 frs par mois ou 20 000. C'est le cas des primes d'assurances maladie, par exemple. Bien qu'il ait l'air égal (même montant), ce type de prélèvement aggrave les inégalités. Démonstration: si vous avez 500 frs de prime à payer, il vous reste dans l'exemple ci-dessus 2500 frs dans un cas, 19 500 dans l'autre. 2500 frs, c'est 7,8 fois moins que 19 500, alors que 3000 vaut 6,6 fois moins que 20 000. On le voit mieux en l'exprimant en pourcent: ces 500 frs représentent 16,6% de 3000 frs, et seulement 2,5% de 20 000 frs. Plus les prélèvements sont fixes, plus les inégalités augmentent: avec un loyer de 1800 frs plus une prime de 500 (=2300), il reste respectivement 700 frs et 17 700 frs, et le rapport d'inégalité passe à 1:25! Mais ce facteur d'inégalité est peu visible. En fait, tous les prix de consommation étant fixes, ils sont tous générateurs d'inégalités!

## PRÉLÈVEMENT PROPORTIONNEL

Un prélèvement est proportionnel lorsque son pourcentage est le même quel que soit le revenu. Exemple: un prélèvement de 10% représente 300 frs sur 3 000 frs, et

2 000 sur 20 000 frs. Ce modèle est celui de beaucoup d'assurances sociales en Suisse: AVS, AI, chômage etc., et de certains impôts, surtout la TVA. Toutefois, ce modèle ne protège pas non plus des inégalités: il les reproduit, puisqu'il laisse à chacun-e le même pourcentage de son revenu (90% dans notre exemple), et que ce pourcentage n'est pas le même montant (2 700 contre 18 000)!

## PRÉLÈVEMENT PROGRESSIF

Enfin, un prélèvement est progressif lorsque non seulement son montant, mais également son pourcentage, augmente en fonction du revenu. Par exemple, si pour un revenu de 1000 frs, vous ne payez rien (0%, 0 frs), que pour 3000 frs, vous payez 2% (60 frs), pour 10 000 frs, 15% (1500 frs), et pour 20 000, 30% (6 000 frs), alors on commence à réduire les inégalités. Pour reprendre notre exemple, de 3 000 et de 20 000, il reste respectivement 2 940 et 14 000 frs, et le rapport d'inégalité a baissé à 4,75, moins inégal que dans la situation de départ. Un exemple de prélèvement progressif est l'impôt cantonal sur le revenu. La progressivité peut bien entendu être plus ou moins faible ou forte. 

Jean-Luc Ferrière

# Redistribution en panne


Pris dans son ensemble, impôts et transferts sociaux, le système suisse n'est pratiquement pas redistributif.

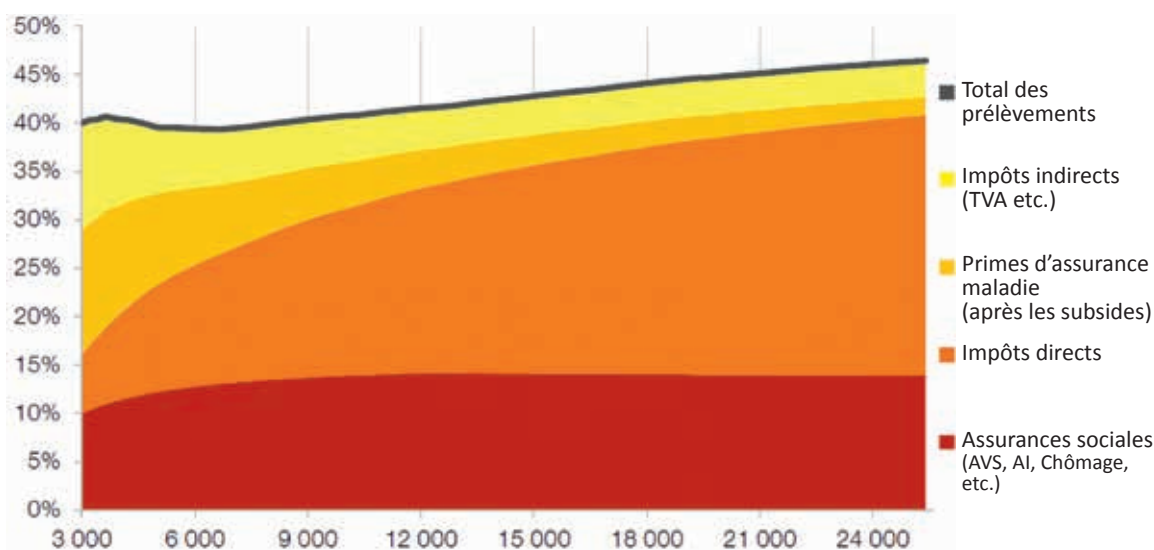
**Constats** • L'USS publie chaque année un rapport sur l'état de la redistribution en Suisse. Le graphique ci-dessous qui en est tiré montre l'évolution des prélèvements en fonction du montant du salaire. Sur l'axe horizontal figure le salaire selon son montant, et sur l'axe vertical le taux de prélèvement par catégorie. Ce tableau correspond à la situation d'un-e célibataire sans enfant.

De bas en haut, on a d'abord la tranche des assurances sociales en rouge (AVS, AI, chômage etc.). Elles sont proportionnelles, donc le taux est presque identique quel que soit le revenu. La tranche orange représente les impôts directs, la seule qui soit progressive (toutefois nettement atténuée dès 9 000 francs mensuels).

## PROGRESSIVITÉ ANNULÉE

Les tranches suivantes annulent cependant cette progressivité. La première (jaune foncé) est celle des primes d'assurances maladie, aux montants fixes, donc nettement régressifs, malgré les subsides pour les bas revenus, inclus dans le calcul. Enfin, la dernière couche qui achève d'annuler la progressivité est celle des impôts indirects (TVA etc.). Bien que proportionnelle, comme on consomme tout son salaire lorsque qu'on gagne peu, alors qu'on en épargne une partie quand on gagne plus, la part du salaire payée sous forme de TVA par les salarié-e-s est inversement proportionnelle au montant du salaire! La TVA est donc régressive.

Au final, on constate que le système suisse n'est pas vraiment redistributif: la proportion de salaire prélevée, 40-41% sur un salaire de 3000 est à peine plus basse que celle pour un salaire de 25 000 mensuel (46%). Alors qu'il ne restera rien à la fin du mois au premier, le second pourra accumuler du capital, boursicoter et augmenter encore le différentiel. La faute à la part des prélèvements fixes et proportionnels, non progressifs.  JLF



Légende du graphique: Répartition des prélèvements selon le montant du salaire mensuel. Exemple de lecture: pour un salaire de 4500 CHF, les primes d'assurances sociales représentent environ 12%, les impôts directs 10%, les primes d'assurance maladie 10% et les impôts indirects (TVA) 8%. Le total représente environ 40%. Source: Dossier n°140, USS

## Décisions du SIT et de la CGAS

### LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2021, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ voté le budget 2021
- ♦ discuté de la campagne sur l'initiative «1000 emplois»
- ♦ dressé le bilan des votations du 7 mars
- ♦ poursuivi les préparatifs de la grève du Climat du 21 mai
- ♦ été informé de la mise en place des permanences sur l'indemnisation des personnes précarisées
- ♦ dressé le bilan du 8 mars et discuté des suites
- ♦ donné les mots d'ordre pour la votation du 13 juin

### Objets fédéraux

- ♦ OUI à l'initiative «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»
- ♦ OUI à l'initiative «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»
- ♦ OUI à la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)

- ♦ OUI à la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
- ♦ NON à la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

### Objet cantonal

- ♦ OUI à la loi modifiant les limites de zones à Bernex «Goutte de Saint-Mathieu»

### Objet communal: Ville de Genève

- ♦ OUI au plan localisé de quartier (PLQ 30134) «Cité de la musique»

### LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE MARS, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- ♦ fait un tour d'horizon des actualités syndicales
- ♦ fait le point de situation sur les mesures sanitaires et de protection des salarié-e-s
- ♦ discuté des suites de la votation du 7 mars
- ♦ été informé des projets d'initiatives: initiative fiscale et sur les revenus
- ♦ validé l'argumentaire, plan et budget de campagne de l'initiative «1000 emplois»
- ♦ décidé de donner sa détermination pour la votation du 13 juin par voie de circulaire

## MANIFESTONS

GENÈVE

2021

**1<sup>ER</sup> MAI**  
journée internationale  
des travailleuses  
et des travailleurs

**SOLIDAIRE  
POUR LA JUSTICE  
SOCIALE,  
CLIMATIQUE ET  
FÉMINISTE !**

### MANIFESTATION DU 1<sup>ER</sup> MAI RASSEMBLEMENT ET CORTÈGE SAMEDI 1<sup>ER</sup> MAI

**11H** Rassemblement devant la Pierre sur l'esplanade d'Uni Mail, discours du SIT

**13H30** Rejoignez le tronçon du SIT au Bd James-Fazy

**14H** **Départ du cortège**  
fin de parcours sur la plaine de Plainpalais

### PORT DU MASQUE ET RESPECT DES DISTANCES OBLIGATOIRES

pour des raisons sanitaires, la partie festive au parc des Bastions n'aura pas lieu.

programme sous réserve de la situation sanitaire  
infos sous: [www.cgas.ch/1erMai/](http://www.cgas.ch/1erMai/)



### INDEMNITÉS POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES PRÉCARISÉ-E-S

- 1) Vous séjournez à Genève depuis mars 2019 au moins
- 2) Vous avez perdu des heures de travail (revenu) entre le 17 mars 2020 et le 16 mai 2020 en raison de la pandémie
- 3) Vous n'avez reçu aucune compensation cantonale ou fédérale liée à la crise sanitaire pour cette période

**Que vous soyez titulaires d'un permis de séjour ou non, vous pouvez déposer une demande d'indemnisation auprès de l'administration cantonale.**

### Besoin d'aide dans vos démarches ?

Prenez rendez-vous par téléphone les lundis et mardis de 9h à 12h au **022 818 03 15**

**Cette aide est réservée à nos membres, d'autres organismes proposent de l'aide, vous trouverez leurs coordonnées sur le site de l'État.**



### Grève pour l'Avenir 21 mai 2021

**Dès 7H** lieux de travail, écoles - diffusion de flyers

**DÈS 11H45** rassemblements sur 8 parcs et places de la Ville: Chaumettes, Navigation, Beaud-Bovy, Esplanade Saint-Antoine, Gourgas, Crochettes, Jardin Anglais, Place des Nations

**11H59** Le climat n'attend pas! Cri, Die-In, alarmes, paroles, pic-nic paysan

### Grande manifestation

**16h** rassemblement Plaine de Plainpalais

**17h** départ Cortège  
Parcours : de la Plaine de Plainpalais à la Perle du Lac, en passant par les rues Basses et le Pont du Mont-Blanc

**Respect des mesures sanitaires : distance, masque et gel. Les autorisations pour les rassemblements et cortège sont en cours.**

JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3287

1211 GENÈVE 3

### IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Stéphane Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

### Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Nicole Moser, présidence du SIT, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

### Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11 500 exemplaires  
Paraît 7 à 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.